

**COMMUNE
DE FLEUREY SUR OUCHE**

**DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR
ARRONDISSEMENT DE DIJON
CANTON N° 23 DE TALANT**

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 09 septembre 2025
(Convocation du 04 septembre 2025)**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	14
Présents	09
Absents	05
Votants	14

l'an deux mil vingt-cinq, le neuf septembre,
le conseil municipal de la commune de Fleurey-sur-Ouche, dûment convoqué,
s'est réuni dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe
ALGRAIN, Maire

Présents : M. Philippe ALGRAIN, Maire

Mmes Joëlle CIXOUS, Elisabeth COURTOIS, Claude MAUCHAMP, Céline TRAMOY,
MM. Romain HENRIOT, Daniel MATHIEU, Jacques MIROZ, Jean-Pierre PERROT,

Absents excusés :

Mme Anne BOUTILLON a donné pouvoir à Jean-Pierre PERROT
Mme Lisa MUCHEMBLED a donné pouvoir à Céline TRAMOY
Mme Nadège VANHOVE a donné pouvoir à Daniel MATHIEU
M. Francis BOUQUEREL a donné pouvoir à Jacques MIROZ
M. Nicolas PINOT a donné pouvoir à Philippe ALGRAIN

Monsieur le Maire ouvre la séance, il effectue l'appel des conseillers, et constate que le quorum est atteint.
Le conseil peut valablement délibérer.

Un scrutin a eu lieu, Jacques MIROZ a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025 – 08 – 01

**APPROBATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX
COMMUNAUX PAR LES ASSOCIATIONS**

Madame Mauchamp, première adjointe, informe le conseil qu'il convient d'encadrer l'utilisation des locaux mis à disposition des associations.

Il est donc proposé au conseil municipal de signer une convention avec les différentes associations pour définir les conditions d'occupation des locaux.

Cette convention est présentée en annexe.

Claude Mauchamp explique les modifications de rédaction qui ont été apportées par les uns ou les autres au projet de convention d'occupation de locaux.

Elisabeth Courtois fait préciser que la mairie possède une assurance en tant que propriétaire pour tout ce qui concerne les locaux proprement dit (portes, fenêtres, etc.). En revanche, chaque association a des locaux en propre, dont il lui revient d'assurer le contenu (matériel, appareils...).

Daniel Mathieu précise que les associations s'accordent entre elles pour gérer l'occupation de la grande salle du bas, laquelle est attribuée « principalement » à la MJC, mais peut être demandée occasionnellement pour des réunions...

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par :

- 00 Voix contre
- 00 Abstentions
- 14 Voix pour

✚ **Autorise** Monsieur le Maire à signer ce document et à réaliser les démarches en lien avec cette convention.

DELIBERATION N° 2025 – 08 – 02

VALIDATION DU DEVIS D'INSTALLATION D'UNE ALARME CENTRALISÉE A LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient d'installer un équipement de contrôle et de signalisation (alarme incendie) à la maison des associations.

Monsieur le maire précise qu'il a été vérifié préalablement que l'accès actuel unique au deuxième étage était bien conforme à la réglementation. Mais pour répondre à la préoccupation des musiciens, un diffuseur lumineux sera installé dans leur salle, en plus d'une alarme sonore. De même d'ailleurs que dans les sanitaires PMR.

Pour répondre à cette demande, la mairie a étudié plusieurs devis.
C'est le devis établi par la société ALCY qui est susceptible d'être retenu.

Le devis comprend :

- L'installation d'un système permettant la localisation de chaque point d'incendie
- Le remplacement des périphériques filaire existants et l'installation des nouveaux équipements
- L'installation de détecteurs incendie dans chaque palier aux étages (et à la cave) + 1 pour surveiller la centrale d'alarme
- L'installation de diffuseurs lumineux dans le sanitaire PMR et dans la salle de musique du 2^{ème}
- L'installation de diffuseurs sonores pour assurer l'audibilité en tout point du bâtiment.

Le montant total du devis est de 6.959,00 € HT (8.350,80 € TTC).

Il est proposé au conseil municipal de valider ce devis.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par :

- 00 Voix contre
- 00 Abstentions
- 14 Voix pour

✚ **Approuve** l'installation d'un équipement complet de contrôle et de signalisation à la maison des associations

✚ **Autorise** Monsieur le Maire à signer ce devis

✚ **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025

DELIBERATION N° 2025 – 08 – 03

VERSEMENT D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE EN SOUTIEN AUX COMMUNES DE L'AUDE

Suite aux récents incendies dans le massif des Corbières, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de répondre favorablement à l'appel de l'AMF (Association des Maires de France) pour la solidarité en faveur des communes sinistrées.

Il est proposé au conseil municipal de verser une aide exceptionnelle de 1.500,00 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par :

- 00 Voix contre
- 00 Abstentions
- 14 Voix pour

✚ **Décide** d'accorder une aide de 1.500,00 € en soutien aux communes de l'Aude ;

✚ **Dit que** ce montant sera versé au fonds géré par l'Association des Maires de l'Aude ;

✚ **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

DELIBERATION N° 2025 – 08 – 04

MODIFICATION DES HORAIRES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DES GRANDES RUES POUR LA DURÉE DES TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération 2022-10-01 du 08/11/2022 qui détermine les périodes d'extinction de l'éclairage public sur la commune.

Il rappelle que le conseil a délibéré pour éteindre l'éclairage public à 21h30 et le rallumer à 6h30 entre les équinoxes d'automne et de printemps.

Considérant les travaux de voirie de la traversée de Fleurey ayant débuté le 08 septembre.

Il est proposé au conseil municipal de modifier les horaires d'extinction de l'éclairage public pendant toute la durée des travaux.

Monsieur le Maire préconise que, dans les grandes rues du haut et du bas, l'éclairage public restera exceptionnellement allumé toute la nuit à partir de l'équinoxe d'automne 2025 et jusqu'à l'équinoxe de printemps 2026.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par :

- 00 Voix contre
- 00 Abstentions
- 14 Voix pour

✚ **Dit que**, en raison des travaux de voirie sur la traversée du village, la période d'allumage de l'éclairage public en période d'hiver sera exceptionnellement allongée pour les grandes rues du haut et du bas

✚ **Décide** que l'éclairage public sera donc maintenu la nuit pendant la période d'hiver allant de l'équinoxe d'automne 2025 à l'équinoxe de printemps 2026

✚ **Sollicite** le SICECO pour la programmation ad hoc des horloges concernées

🔗 **Demande** à Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération

Informations du maire

- *Fourniture de l'électricité : à partir du 1^{er} janvier, c'est Octopus Energie, qui a remporté l'appel d'offres concernant la consommation de l'éclairage public, qui sera le fournisseur. Ce ne sera plus EDF. Jean Pierre PERROT intervient pour regretter le choix d'Octopus énergie à la place d'EDF, un service public. Monsieur le maire répond que l'on ne serait pas obligé de quitter EDF et que le tarif d'EDF serait alors déconnecté du contrat actuel.*
- *A noter que les tarifs de l'éclairage public ont beaucoup augmenté, contrairement à l'électricité à usage domestique. L'appel d'offre concernant les consommations des locaux communaux n'est pas encore attribué.*
- *L'enquête publique du PLU se déroulera du 6 octobre au 7 novembre inclus. La commissaire enquêtrice est madame Duroux, ex responsable de l'urbanisme à la DTT, désignée par le président du tribunal administratif.*
- *Le projet Ecole/Périscolaire de fleurey continue à être examiné par les deux parties (commune et CCOM) et a été présenté à l'architecte des bâtiments de France (ABF), sans donner lieu à des remarques particulières en l'état du projet.*
- *Le cursus décisionnel pour aboutir à la désignation de l'équipe de maitrise d'œuvre se déroule sur six mois, avec un jury strictement identique au moment de la candidature et au moment du choix final. C'est pourquoi tout le processus de désignation des équipes de maitrises d'œuvre sera reporté après les élections.*
- *L'ABF conseille très fortement qu'il y ait une maitrise d'œuvre commune entre la commune et la communauté de communes.*
- *On a reçu un courrier de BayWa r.e. explicitant les circonstances de l'abandon du projet, celui-ci étant notamment lié à la publication par RTE d'une carte de France des besoins en énergie. Ce courrier sera transmis aux conseillers.*
- *Un état des lieux de la situation du pont sur l'autoroute, sur lequel des travaux vont être nécessaires, va être établi avec l'aide d'une avocate, dans l'éventualité d'un recours administratif.*
- *Pour les deux ponts sur la voie ferrée Dijon-Paris, en Beuchail, un conventionnement est en cours avec la SNCF selon lequel seules l'étanchéité et la protection des abords seraient à la charge de la commune.*
- *Diagnostic sur les mobilités : rendu final le 6 novembre.*
- *Daniel Mathieu : le repas des aînés est fixé au 2 novembre.*
- *Le rangement des archives devrait débuter avant la fin de l'année civile.*

Monsieur le Maire, Philippe ALGRAIN	
Secrétaire de séance, Jacques MIROZ	